

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

FLEURS DU PARADIS 10%

EUH208

Contient : Hexyl cinnamic aldehyde, d-Limonene, Linalool, Iso E Super, Salicylate de benzyle. Peut produire une réaction allergique.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Eviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

FLEURS DU PARADIS 7%

EUH208

Contient : Hexyl cinnamic aldehyde, d-Limonene, Linalool, Iso E Super. Peut produire une réaction allergique.

Lire l'étiquette avant utilisation.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Éliminer le récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets approuvée.